

DELIBERATION

du conseil d'administration de l'Université du Mans

Séance du 27 novembre 2025

I. PREAMBULE

1.1.1 – Procès-verbal du 4 septembre 2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU *le code de l'éducation, notamment son article L712-3 ;*
VU *les statuts de l'Université du Mans approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017.*

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **Approuve avec 2 abstentions, 28 voix pour et 0 voix contre, le procès-verbal du 4 septembre 2025. Le détail est annexé à la présente.**

Le Mans, le 1er décembre 2025

La présidente de l'université



Delphine LETORT

Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 36

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 4 septembre 2025

Sous la présidence de **Madame Delphine LETORT**

Présidente du conseil d'administration de l'université du Mans

Le conseil est constitué de 36 membres en exercice. Pour qu'il siége et délibère valablement, la moitié des membres en exercice doit être atteinte, soit 18 membres présents ou représentés. En matière de préparation, de vote, d'exécution, ou de modification du budget, le conseil délibère valablement si la moitié des membres en exercice est présente (article R719-68 du Code de l'éducation).

En ce jeudi 4 septembre 2025, 28 membres sont présents ou représentés.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement se tenir.

ÉTAT DES PRÉSENCES

Membres en exercice		Membres présents	Membres absents représentés par	Membres arrivés en cours de séance	
Collège A	DURAND Aline	X			
	HEITZMANN-PATIN Mathilde		Pascal LEROUX		
	LEROUX Pascal	X			
	LETORT Delphine	X			
	MELCHIOR Jean-Philippe	X			
	MONTEBAULT Véronique	X			
	PELAT Adrien		Thibault VICENTE		
	ZANNA Omar	X			
Collège B	BIDET Eric	X			
	DENIS Françoise	X			
	CORRIOL Vincent	X			
	DUVERGER Claire	X			
	FAURE-FERLET Axelle	X			
	ROBICHON James		Axelle FAURE-FERLET	X	
	SOCCARD Sophie	X			
	VICENTE Thibault	X			
PERSONNEL BIATSS	BLIN Fabienne	X			
	BLIN Vincent	X			
	BOISSE Nicolas				
	BRASSEUR Emmanuel		Vincent BLIN		
	CHOPLAIN Sébastien	X			
	ROUSSEAU Chloé	X			
USAGERS	BUTTARD Rémi (T)				
	NKANDA TCHAKOUTE Brunelle (S)				
	MEZITI Danyel-Mehdi (T)	X			
	DE GAULLE Octave (S)				
	POTIER Eleonore (T)	X			
	ROLLAND Katell (S)				
	CHAMPRENAULT-LAROSE Alan (T)		Eléonore POTIER		
	RABIAN Ethan (S)				
	BARON Amélie (T)				
	MUNTEANU Nicoleta (S)				
	BOUSSEAU Montaine (T)	X			
	Siège vacant (S)				
PERSONNALITES EXTERIEURES COLLECTIVITES TERRITORIALES (DESIGNEES)	Le Mans Métropole	LACOSTE Christian (T)		Delphine LETORT	
		PORTIER Quentin (S)			
	Conseil Dptal de la Mayenne	VIELLE Sylvie (T)			
		MAHIER Aurélie (S)			
	Région Pays de la Loire	BEAUCHEF Anne (T)			
		CHABAGNO Anne-Gaëlle (S)			

PERSONNALITES EXTERIEURES ACTIVITES ECONOMIQUE ET SOCIALES	Silentys SAS	BROCHARD Pierre	X		
	FSU	Julien CRISTOFOLI (T)	X		
	SapienSys	MECHRI Charfeddine (T)			
	Lycée Malraux – Le Mans	TRIBAK Nabila (T)			
CNRS		SINANIDES Muriel (T)			
		MALESYS Emmanuelle (S)			
Rectorat		DURAND Christelle			
		ROUX Charles			
Présent avec voix consultative		Jérôme BARAY			
Secrétaires de séance		DUMUR Violaine, SAGJ	X		
		DENOÛL Carla, SAGJ	X		

Sommaire

1.	Préambule.....	7
1.1.	Présentation du procès-verbal du 10 avril 2025 (vote)	7
2.	Délibérations, informations et débat d'orientation général	7
2.1	Recherche et innovation	7
2.1.1	Dispositif d'attribution de bourses d'aide à la mobilité internationale (AMI) de l'IA-GS pour l'année 2026 (vote)	7
2.1.2	Dispositif d'attribution de bourses d'accueil pour chercheur invité (BACI) de l'IA-GS pour l'année 2026 (vote)	7
2.1.3	Dispositif d'attribution d'aides à la mobilité des doctorants en cotutelle internationale de thèse (vote).....	8
2.2	Formation et vie universitaire.....	9
2.2.1	Demande à Le Mans Métropole d'un financement au titre d'un projet de développement de l'offre de formation de l'ENSIM (vote).....	9
2.3	Thématiques transverses	11
2.3.1	Création de la mission « Développement durable » (vote)	11
2.3.2	Projet des nouveaux statuts de l'école nationale supérieure d'ingénieurs du Mans (ENSIM) (vote)	13
2.3.3	Cadrage pour le remboursement des frais de mission des enseignants de l'université du Mans intervenant au centre universitaire de la Mayenne - Laval (vote)...	15
2.3.4	Conventions, subventions, tarifs, cotisations et dons (vote)	15
2.3.5	Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir au conseil à la présidente (information)	16
2.3.5.1	Conventions.....	16
	Aucune remarque des administrateurs.....	16
2.3.5.2	Cotisations.....	16
	Aucune remarque des administrateurs.....	16
2.3.5.3	Subventions.....	16
	Aucune remarque des administrateurs.....	16
2.3.5.4	Conventions signées par délégation du président du conseil d'administration	16
3.	Questions diverses.....	16

La présidente du conseil d'administration, Madame Delphine LETORT, ouvre la séance à 14h00.

En préambule les représentants de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU) des personnels, procèdent à la lecture d'un propos liminaire :

« *Madame la Présidente de l'Université, Mesdames et messieurs les membres du CA,*

*Ce CA de rentrée s'ouvre dans un contexte de colère sociale légitime et d'urgence écologique. L'été 2025 a confirmé ce que la FSU dénonce depuis des années : **un gouvernement qui sacrifie les services publics, les salarié·es et les plus précaires sur l'autel de l'austérité et des cadeaux fiscaux aux plus riches.** Incendies dévastateurs, hôpitaux asphyxiés, inégalités explosives : les choix politiques actuels aggravent chaque jour la crise sociale, climatique et démocratique.*

Un budget inique, rejeté par l'intersyndicale et la société civile.

*Le 15 juillet, le Premier ministre a présenté un projet de budget d'une brutalité inédite : suppression de deux jours fériés, gel des salaires des fonctionnaires et des contractuel·les, désindexation des pensions de retraite, doublement des franchises médicales, remise en cause de la 5ème semaine de congés payés, 3e réforme du chômage réduisant encore l'accès aux droits... Autant de mesures qui ciblent délibérément les travailleuses et travailleurs, les chômeurs·euses, les précaires, les retraité·es et les malades. Pourtant, comme le rappellent nos organisations syndicales réunies le 29 août à Paris, **ce ne sont pas les dépenses sociales qui creusent la dette, mais les 211 milliards d'euros de cadeaux fiscaux aux grandes entreprises et aux ultra-riches depuis 2017** – soit plus de trois fois le budget de l'Éducation nationale. À cela s'ajoute le refus de taxer à 2 % les 1 800 foyers fiscaux ayant un patrimoine supérieur à 100 millions d'euros via la taxe Zucman.*

*Face à cette injustice, l'intersyndicale (CFDT, CGT, CGT-FO, CFE-CGC, CFTC, UNSA, FSU, SOLIDAIRES) a tiré la sonnette d'alarme : ces mesures aggravent la pauvreté, précarisent les métiers essentiels et démantèlent les services publics. Le vote de confiance sollicité par le gouvernement le 8 septembre ne doit pas masquer l'urgence d'un **autre budget**, fondé sur la justice fiscale et sociale.*

Dans l'ESR, une rentrée sous le signe de l'austérité et de la marchandisation
La rentrée universitaire s'annonce sous le signe de la mobilisation. Le succès de la pétition citoyenne contre la loi Duplomb, avec plus de 2 millions de signatures en quelques jours, montre la force de la résistance face aux reculs écologiques et sanitaires. Malgré la suppression de l'article sur les néonicotinoïdes, cette loi climaticide a été adoptée le 8 juillet, rappelant l'urgence de poursuivre la lutte.

Le projet de budget 2026, avec ses 40 milliards d'économies, attaque de front la redistribution des richesses et fait payer aux agent·es, aux étudiant·es et d'abord aux plus précaires le déficit créé par des années de cadeaux fiscaux totalement insensés.

Dans les services publics et notamment dans l'enseignement supérieur et la recherche, les conséquences sont dramatiques :

- *Suppression de 3 000 postes en 2026 et non-renouvellement d'1/3 des départs à la retraite ;*
- *Gel des rémunérations et des recrutements, alors que le nombre d'étudiant-es augmente ;*
- *Réduction des capacités d'accueil, baisse des bourses doctorales, et gels des investissements, plongeant la majorité des universités dans le déficit.*

La « loi Baptiste », en confiant un pouvoir exorbitant aux recteurs, remet en cause la gestion collégiale des universités et accélère la marchandisation de l'ESR, ouvrant même la collation des grades aux établissements privés.

À Le Mans Université : une précarité étudiante alarmante

Les données de l'UNEF (Enquête sur l'évolution du coût de la vie étudiante, août 2025) révèlent une situation critique pour un très grand nombre d'étudiant-es en France dont celles et ceux de notre Université :

Le coût de la vie étudiante a augmenté de 5,82 % en un an, bien au-dessus de la moyenne nationale (+4,12 %).

Les loyers ont progressé de 1,02 %, atteignant en moyenne 397 €/mois, le coût des transports en commun reste très élevé à 201,60 €/an, cette tarification ne propose aucune différenciation pour les boursier-es notamment.

Enfin, le reste à charge mensuel pour un-e étudiant-e non-boursier-e décohabitante s'élève à 1 093,95 €, un niveau insoutenable pour des budgets déjà précaires.

Cette précarité touche particulièrement les étudiant-es étranger-es, exclu-es du système de bourses et confronté-es à des frais d'inscription multipliés par 16 depuis 2019.

À Le Mans, ce sont 140 étudiant-es qui sont aujourd'hui dans l'impossibilité de poursuivre sereinement leurs études, faute de régularisation par la préfecture. Cette situation est inacceptable et révèle l'abandon des étudiant-es étranger-es par un État qui organise une véritable course obstacles quasi infranchissables, épuisantes, injustes et qui déshonore notre pays, terre d'accueil multiséculaire quoi qu'en dise M. Retailleau à l'unisson de l'extrême-droite.

Mobilisons-nous pour un tout autre budget

La FSU s'oppose à cette politique injuste et violente déployée outre l'Atlantique comme elle refuse le budget d'austérité 2026. C'est dans ce cadre que notre fédération appelle :

- *à signer la pétition intersyndicale ayant déjà récolté 370 000 signatures (stopbudgetbayrou.fr) ;*
- *à participer aux réunions intersyndicales et assemblées générales et à la tenue d'un AG à LMU rassemblement personnels et usager·ères afin de préparer la riposte collectivement ;*
- *à venir fêter le pot de départ de M. François Bayrou, ce lundi 8 septembre devant les mairies et les préfectures, à s'engager dans les mobilisations appelant à tout bloquer*

le 10 septembre prochain, et dans la construction d'une journée de grève majoritaire dans le cadre de l'appel interprofessionnel du 18 septembre, en utilisant la journée du 10 septembre comme étape de construction du rapport de force.

Le 18 septembre, faisons plier le gouvernement !

La FSU réaffirme son opposition à ce budget et à toute politique qui sacrifie l'intérêt général aux intérêts privés. Nous avons les moyens de financer une université publique, émancipatrice et accessible à toutes et tous. C'est une question de choix politiques. En s'obstinant dans l'austérité, le gouvernement nourrit la colère sociale et renforce les forces régressives. Nous, nous choisissons la solidarité, l'égalité et la dignité. ».

1. Préambule

1.1. Présentation du procès-verbal du 10 avril 2025 (vote)

Madame Delphine LETORT, présidente du conseil d'administration présente ce point.

Les administrateurs soulèvent une erreur syntaxique qui sera corrigée par le service juridique.

Sans autres questions ni remarques des administrateurs, il est procédé au vote.

VOTE :		
Procès-verbal du 10 avril 2025		
28 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 0	POUR = 28	CONTRE = 0
Approuvé à l'unanimité		

2. Délibérations, informations et débat d'orientation général

2.1 Recherche et innovation

2.1.1 Dispositif d'attribution de bourses d'aide à la mobilité internationale (AMI) de l'IA-GS pour l'année 2026 (vote)

En raison des modifications devant être effectuées sur ce dispositif, sa présentation est reportée à une séance ultérieure.

2.1.2 Dispositif d'attribution de bourses d'accueil pour chercheur invité (BACI) de l'IA-GS pour l'année 2026 (vote)

En raison des modifications devant être effectuées sur ce dispositif, sa présentation est reportée à une séance ultérieure.

2.1.3 Dispositif d'attribution d'aides à la mobilité des doctorants en cotutelle internationale de thèse (vote)

Madame Delphine LETORT invite Monsieur Geoffroy MARTIN, responsable du pôle doctoral de l'université du Mans, à présenter ce point.

Ce dispositif a pour objectif de participer au financement des transports entre les 2 établissements des doctorants inscrits conjointement en cotutelle à l'université du Mans et dans un établissement d'enseignement supérieur étranger.

Il représente un élément important de la politique scientifique internationale de l'établissement.

L'aide concerne l'année universitaire 2025-2026.

L'adoption de ce dispositif emporte abrogation du dispositif voté pour l'année civile 2025 (délibération n°2025-02-27-011). Ce dernier dispositif n'a donné lieu à aucun versement.

Les critères de sélection pour bénéficier de cette aide sont les suivants :

- Etre inscrite en doctorat en cotutelle internationale de thèse à l'Université du Mans ;
- Avoir un niveau de ressources inférieur à 1900 € mensuel ;
- Ne pas bénéficier d'aides à la mobilité prévues dans le cadre du financement de thèse.

Les modèles d'attribution de ce dispositif sont les suivants :

- Le dossier est à remplir directement en ligne via la création d'un ticket CSU – DRIS, accessible via le site de l'université du Mans.
- Le dossier est examiné par le conseil du pôle doctoral qui émet un avis sur l'attribution et le montant de l'aide.

Monsieur Geoffroy MARTIN, évoque les montants et les modalités d'attribution de cette bourse :

Le calcul du montant versé est fixé en fonction de la distance d'éloignement entre les 2 établissements de cotutelle, calqué sur le modèle des aides à mobilité Erasmus :

Distances parcourues	Montant
Jusqu'à 499 km	180 EUR par participant
Entre 500 et 1 999 km	275 EUR par participant
Entre 2 000 et 2 999 km	360 EUR par participant
Entre 3 000 et 3 999 km	530 EUR par participant
Supérieur à 4 000 km	820 EUR par participant

Des administrateurs évoquent la possibilité d'inciter les doctorants à utiliser les modes de transport durables, comme dans le programme Erasmus+. Dans ce programme, une aide financière supplémentaire peut être accordée lorsque l'étudiant choisit un mode de transport moins polluant pour se rendre dans le pays d'accueil.

En vue de cette remarque, il a été conclu que le dispositif devait être modifié pour inclure cette mention.

Le dispositif sera à nouveau présenté pour délibération aux administrateurs lors de la séance du 25 septembre 2025.

2.2 Formation et vie universitaire

2.2.1 Demande à Le Mans Métropole d'un financement au titre d'un projet de développement de l'offre de formation de l'ENSIM (vote)

Madame Delphine LETORT invite Monsieur Charles PEZERAT, Directeur de l'école nationale supérieure des ingénieurs du Mans, à présenter ce point.

En préambule, Madame la Présidente présente ce projet qui vise à transformer l'évolution de l'offre de formation, de l'ENSIM. Monsieur Charles PEZERAT, conscient que le recours à un cabinet de conseil peut être ou sembler critiquable par les administrateurs, souhaite la porter au conseil d'administration pour délibération.

Il rappelle, dans le cadre de la situation financière actuelle de l'établissement, que le recours à cette expertise ne serait pas financée sur fonds propres, mais grâce à l'obtention d'une subvention demandée à Le Mans Métropole.

Monsieur Charles PEZERAT poursuit en exposant les raisons ayant conduit à la décision de recourir à un cabinet d'expertise.

Le Mans Métropole travaille actuellement avec le cabinet d'expertise « Kaléinno », sous la direction de Monsieur Arnaud DEVILLEZ, ancien conseiller à l'enseignement supérieur de l'académie de Rennes, et délégué régional à la recherche et à la technologie (DDRT) Bretagne.

C'est grâce à sa vision que L'École Nationale Supérieure des Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire, a pu s'intéresser à l'Université du Mans pour établir un partenariat avec l'ENSIM.

Ce partenariat s'articulerait autour de deux compétences des deux écoles : « instrumentation pour l'environnement » et « aménagement du territoire ». Le Président de Le Mans Métropole, informé de cette réflexion, déclare publiquement vouloir contribuer à la réalisation d'un tel projet.

Le Mans Métropole, intéressée et convaincue du potentiel de ce projet, recommande d'adresser une demande de subvention pour financer le recours à l'audit à hauteur de 15.000 €.

Monsieur Charles PEZERAT présente le courrier qui sera adressé à Monsieur Stéphane LE FOLL, maire du Mans, et président de Le Mans Métropole :

« Monsieur le Maire,
Monsieur le Président de Le Mans Métropole,

Le Mans Université souhaite engager une étude stratégique, menée par un cabinet expert, afin d'accompagner la définition d'une trajectoire de développement ambitieuse pour l'École Nationale Supérieure d'Ingénieurs du Mans (ENSIM) à l'horizon 2035.

Seule école d'ingénieur de notre université, l'ENSIM joue un rôle important dans l'attractivité scientifique, académique et économique de notre territoire. Dans un contexte national de forte tension sur le recrutement d'ingénieurs, elle dispose d'atouts majeurs : une spécialité unique nationalement en acoustique et instrumentation, une formation en informatique très demandée, et une forte capacité d'évolution. Son association au réseau Polytech lui garantit déjà une visibilité au sein de ce grand réseau national d'écoles publiques. De plus, l'ENSIM est activement sollicitée pour devenir partenaire de Bretagne INP, une opportunité stratégique qui pourrait permettre d'introduire la marque INP au Mans — renforçant ainsi l'attractivité étudiante et le positionnement national de l'école.

Mais c'est surtout un projet structurant et innovant, mené en étroite collaboration avec l'ESGT, qui ouvre aujourd'hui une perspective inédite : la création d'une nouvelle spécialité d'ingénieur commune. Cette filière serait centrée sur l'instrumentation pour l'environnement en vue de l'aménagement du territoire. Ce projet de formation, articulé avec les dynamiques industrielles locales et nationales et avec des partenaires potentiels tels que Terra-Academia, pourrait représenter une signature forte et différenciante pour le Mans, tout en incarnant une collaboration exemplaire entre les deux écoles publiques d'ingénieurs Mancelles.

Cette orientation stratégique appelle un travail de fond rigoureux : modélisation précise de l'offre, analyse approfondie des besoins industriels, positionnement clair dans le paysage national des écoles d'ingénieurs. Ce travail préparera également l'ENSIM à son prochain audit CTI de 2026, garantissant la reconnaissance de ses diplômés.

Dans un contexte budgétaire universitaire contraint, ce projet stratégique reflète néanmoins une volonté claire de transformation, d'ouverture et d'ancrage territorial renforcé. Il répond directement aux enjeux portés par Le Mans Métropole : la diversification de l'offre de formation et le renforcement significatif du nombre d'ingénieurs formés localement.

C'est pourquoi, par la présente, Le Mans Université sollicite une subvention d'un montant de 15 000 € pour permettre le lancement de cette mission stratégique en appui au développement de l'ENSIM et à son ancrage territorial renforcé.

Dans l'attente de votre soutien sur ce projet fédérateur et structurant pour notre territoire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération. »

Les échanges se poursuivent.

Monsieur Julien CRISTOFOLI soulève la problématique de l'utilisation des cabinets extérieurs et privés, et la nécessité de réintégrer cette expertise dans les services publics.

Monsieur Charles PEZERAT indique que, pour le moment, ce type de support ne peut être réalisé par l'ENSIM ou par un autre service de l'université.

Madame Claire DUVERGER salue la démarche qu'elle qualifie d'intéressante, avec des objectifs clairs et déjà visés, et le choix du cabinet retenu, qui offre plus de garanties que ceux précédemment choisis à l'université du Mans. Néanmoins, comme les autres administrateurs, elle regrette que cette expertise ne puisse être saisie à l'université directement.

Des administrateurs s'interrogent sur la durée des travaux qui doivent être effectuées à l'ENSIM dans le cadre du contrat de plan État-région (CPER) en 2026.

Monsieur Charles PEZERAT rappelle que ces travaux concernent l'aspect thermique du bâtiment et débuteront en juin 2026 pour une durée d'environ 1 an et demi.

Des membres souhaitent expliquer que leur abstention au vote portera uniquement sur le recours au cabinet d'expertise et non sur le projet en soi.

Sans autres questions ni remarques des administrateurs, il est procédé au vote.

VOTE :		
Demande à Le Mans Métropole d'un financement au titre d'un projet de développement de l'offre de formation de l'ENSIM		
28 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 6	POUR = 22	CONTRE = 0
Approuvé à l'unanimité		

2.3 Thématiques transverses

2.3.1 Création de la mission « Développement durable » (vote)

Madame Delphine LETORT invite Madame Amélie Notais, vice-présidente déléguée à la transition sociétale et environnementale à présenter ce point.

Madame Amélie NOTAIS procède à la lecture de la fiche de la mission « développement durable » :

« Le Mans Université, en tant qu'institution d'enseignement supérieur et de recherche s'engage à promouvoir le développement durable et la responsabilité sociétale au sein de ses activités. Dans le cadre de cette politique institutionnelle, l'établissement aspire à être un acteur exemplaire dans la prise en compte des enjeux environnementaux, sociétaux et économiques, en vue de contribuer à la construction d'une société plus juste et plus durable. La création d'une mission dédiée à cette thématique a pour objectif de consolider et de renforcer les actions de la cellule Développement Durable et Responsabilité Sociale.

La mission consistera à :

- *Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie de développement durable et de responsabilité sociétale pour Le Mans Université, en étroite collaboration avec les différentes parties prenantes internes et externes ;*

- *Accompagner le suivi de la politique de développement durable de l'établissement et proposer des actions concrètes pour améliorer sa performance environnementale, sociale et économique ;*
- *Mobiliser et sensibiliser l'ensemble de la communauté universitaire (étudiants, enseignants, chercheurs, personnels administratifs) aux enjeux du développement durable et de la responsabilité sociale ;*
- *Assurer une veille des technologies en faveur du développement durable et proposer des actions innovantes et pertinentes pour l'établissement ;*
- *Développer, consolider et animer un réseau interne de personnes-ressources en lien avec les thématiques de la transition environnementale et sociale au sein des composantes et des administrations (énergie, mobilité, déchets etc.) ;*
- *Structurer et coordonner l'animation d'un réseau de référents en développement durable, permettant de sensibiliser, coordonner et accompagner les initiatives des Unités Mixtes de Recherche et Unités de recherche à l'aide du bilan carbone ;*
- *Développer et entretenir un réseau avec les associations, organisations, partenaires et réseaux externes en lien avec les thématiques du développement durable ;*
- *Partager les bonnes pratiques, communiquer et valoriser les initiatives vertueuses au sein de ces différents réseaux ;*
- *Coordonner des projets transversaux en faveur de la transition ;*
- *Contribuer aux actions relatives à l'intégration du développement durable dans le fonctionnement en support aux personnels administratifs compétents dans le domaine concerné.*

Pour la bonne mise en œuvre de sa feuille de route, la personne pourra s'appuyer sur les services et directions de l'Université du Mans, y compris sur la direction de la Communication pour ses actions de promotion et de communication.

Elle pourra bénéficier de formations complémentaires sur demande motivée et justifiée. »

Madame Chloé ROUSSEAU, en évoquant cette fiche de mission, souhaite savoir si une seule personne serait en mesure d'accomplir les objectifs attendus.

Madame Delphine LETORT indique que le chargé de mission disposera de 24 REH x 4,2, ce qui représente un temps assez conséquent.

Monsieur Julien CRISTOFOLI évoque le renouvellement du parc informatique de certains services publics et imposés par Microsoft. Ces remplacements s'avèrent coûteux, et ont un fort impact sur l'écologie. Il interroge la gouvernance sur la possibilité de basculer sur des systèmes d'exploitation en open source comme Linux, comme cela a été le cas pour d'autres collectivités en France.

Madame Delphine LETORT indique que la direction du numérique (DNUM) de l'Université, travaille actuellement sur la question du déploiement des logiciels gratuits, et qu'elle sera en mesure d'annoncer prochainement des nouvelles initiatives.

Monsieur Pascal LEROUX, interroge Madame Amélie NOTAIS sur l'articulation des différents chargés de mission autour de la mission « développement durable et la responsabilité sociétale » (DDRS).

Madame Amélie NOTAIS indique que la mission est encore en cours de structuration, mais souligne que les collègues chargés de cette mission profitent de bases solides et ont une vision très claire de leurs objectifs.

Sans questions ni remarques des administrateurs, il est procédé au vote.

VOTE :		
Création de la mission « Développement durable »		
28 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 1	POUR = 27	CONTRE = 0
Approuvé à l'unanimité		

2.3.2 Projet des nouveaux statuts de l'école nationale supérieure d'ingénieurs du Mans (ENSIM) (vote)

Madame Delphine LETORT invite Monsieur Charles PEZERAT, directeur de l'école nationale supérieure d'ingénieurs du Mans (ENSIM) à présenter ce point.

Monsieur Charles PEZERAT évoque une remise à plat des statuts de l'ENSIM indispensable, les statuts actuels datant de 2001.

La refonte des statuts avait été mise en branle par les précédents directeurs de l'ENSIM et a été accélérée par l'actuel Directeur, après avoir constaté que les étudiants en cycle préparatoire ne pouvaient être comptabilisés dans les listes électorales de l'école, puisque n'existant pas dans les statuts.

Monsieur Charles PEZERAT indique s'être appuyé sur les statuts existants de l'IUT du Mans, structure également encadrée par l'article L713-9 du code de l'Education.

Il remercie le service juridique de l'université pour son aide et sa rapidité sur cette refonte des statuts, qui entreront en vigueur lors des prochaines élections, en octobre 2025.

Il évoque les différents points modifiés ou ajoutés sur ces statuts.

L'ancien conseil d'administration de l'ENSIM, désormais nommé « Conseil d'École » pour éviter les confusions avec le conseil d'administration de l'université, est composé comme suit :

- **8 Enseignants :**
 - 4 représentants des professeurs d'université et personnels assimilés ;
 - 4 représentants des autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés.
- **4 représentants titulaires des usagers ainsi que 4 suppléants ;**

- **3 représentants des personnels BIATPSS** (Bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, personnels sociaux et de santé) ;

- **8 personnalités extérieures** :
 - 3 représentants désignés par les collectivités territoriales ainsi que leurs suppléants :
 - 1 représentant de Le Mans Métropole ;
 - 1 représentant du Conseil départemental de la Sarthe ;
 - 1 représentant du Conseil régional de la région des Pays de la Loire ;
 - 1 représentant des acteurs économiques ;
 - 4 personnalités désignées à titre personnel par le conseil d'école.

Monsieur Charles PEZERAT présente le comité de direction, sa composition, et son rôle au sein de l'ENSIM.

Composition

Le comité de direction comprend : le directeur, les directeurs adjoints, le directeur administratif, le directeur des études, les responsables de formation et le responsable des stages. Il est assisté d'un secrétariat de direction. Le directeur, lorsqu'il le juge utile, peut inviter à titre consultatif pour une séance donnée toute personne en qualité d'expert dont la présence est de nature à éclairer un dossier traité.

Rôle

Le comité de direction examine et donne un avis sur toute question, soumise par le directeur, dans le cadre de la définition de la politique de l'école.

Réunions

Les réunions du comité de direction sont convoquées et présidées par le directeur ou à défaut par un directeur adjoint.

Le comité se réunit au moins une fois par mois autour d'un ordre du jour préparé par le Directeur. Toute question est de droit, inscrite à l'ordre du jour à la demande d'un des membres.

Direction adjointe

Le directeur peut désigner, après avis favorable du conseil d'école, le ou les directeurs adjoints parmi les enseignants et enseignants-chercheurs, affectés à l'ENSIM et dans la limite de deux. Ils sont chargés d'assister et de représenter le directeur. Les missions spécifiques qui leur sont confiées sont définies par la lettre de mission qui leur est notifiée par le directeur au début de leur mandat.

Le mandat des directeurs adjoints prend fin automatiquement au terme du mandat du directeur ou sur décision motivée du directeur après avis favorable du conseil d'école.

Sans questions ni remarques des administrateurs, il est procédé au vote.

VOTE :		
Projet des nouveaux statuts de l'école nationale supérieure d'ingénieurs du Mans (ENSIM)		
28 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 0	POUR = 28	CONTRE = 0
Approuvé à l'unanimité		

2.3.3 Cadrage pour le remboursement des frais de mission des enseignants de l'université du Mans intervenant au centre universitaire de la Mayenne - Laval (vote)

En raison de modifications devant être intégrées sur le cadrage général, portant sur la politique des déplacements des personnes missionnées par l'université du Mans, la présentation est reportée à une séance ultérieure.

2.3.4 Conventions, subventions, tarifs, cotisations et dons (vote)

Monsieur Jérôme BARAY présente les cotisations.

Sans questions ni remarques des administrateurs, il est procédé au vote des cotisations.

VOTE :		
Cotisations		
28 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 0	POUR = 28	CONTRE = 0
Approuvé à l'unanimité		

Sans questions ni remarques des administrateurs, il est procédé au vote des tarifs.

VOTE :		
Tarifs		
28 votants présents ou représentés		

Abstention(s) = 0	POUR = 28	CONTRE = 0
Approuvé à l'unanimité		

2.3.5 Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir au conseil à la présidente (information)

2.3.5.1 Conventions

Aucune remarque des administrateurs

2.3.5.2 Cotisations

Aucune remarque des administrateurs

2.3.5.3 Subventions

Aucune remarque des administrateurs

2.3.5.4 Conventions signées par délégation du président du conseil d'administration

Aucune remarque des administrateurs

3. Questions diverses

Aucune question diverse n'a été adressée au service juridique de l'université.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h07.

Le prochain conseil d'administration aura lieu le 25 septembre 2025.

La présidente de l'université,

Delphine LETORT

